

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 NOVEMBRE 2023 à 19h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20231107-DM61-2023-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Date de la convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/10/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M YENIL Etienne - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René.

SECRETAIRE DE SEANCE : M PADET René

Objet : Adjudication du marché de travaux de démolition d'immeuble au droit du carrefour Rue du 8 mai, rue de la République

M. le Maire expose

Suite à la délibération du 3 mai 2022, la commune de Balbigny a acquis les bâtiments situés au droit du carrefour Rue du 8 mai, rue de la République dans le but de procéder à leur démolition.

L'acquisition a pu être effectué en juin 2023.

A la suite de quoi une consultation a été lancée fin septembre pour la démolition de l'ensemble des immeubles.

La commission d'appel d'offre réunie le 25 octobre 2023 a procédé à l'analyse des offres.

4 entreprises ont répondu à notre consultation.

L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 275 686.45 € HT

L'analyse des offres fait ressortir une entreprise mieux disante qui propose la prestation pour un montant de 159 254.05 € HT.

Classement des offres :

N° pli	Entreprises	BASE HT vérifiées	BASE HT à l'ouverture	critères de choix	Notes sur 20	Note finale pondérée	classement	Observations
1	ETABLISSEMENT CHIAVERINA 535 Rue du Pont 42120 COMMELLE-VERNAY	211 527,86 €	211 527,86 €	Valeur technique	20,00	60,00%	2	Sous-traitants : DROIT D ; LESPINASSE TOITURE & MATTANA ; DCA à fournir
		Montant HT retenu après vérification :	211 527,86 €	Prix des prestations	9,49	40,00%		
				Total		15,80		
2	LES TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ 66 Route du Crêt de l'œillet 42152 L'HORMÉ	159 254,05 €	156 104,05 €	Valeur technique	16,67	60,00%	1 <i>Mieux-disant</i>	Sous-traitants : SMTP Dde à l'entreprise de confirmer l'article 2.09 = L'entreprise indique une erreur de prix et confirme son prix unitaires à 3 150,00€ HT
		Montant HT retenu après vérification :	159 254,05 €	Prix des prestations	16,75	40,00%		
				Total		16,70		
3	AD ARNAUD 370 Rue Albert Camus 42350 LA TALAUDIÈRE	186 005,19 €	186 005,19 €	Valeur technique	16,67	60,00%	4	Sous-traitants : BRTECH ou COBAN DACOSTA ou CR MACONNERIE. Non encore délini à ce stade. Planning non conforme : Intervention congés de fin d'année PU compteur AEP chantier non chiffré mais non demandé en phase analyse compte tenu de la position de l'entreprise
		Montant HT retenu après vérification :	186 005,19 €	Prix des prestations	12,28	40,00%		
				Total		14,91		
4	MALIA TP DEMOLITIONS 1 Le Crouzet 42140 ST DIDIER EN VELAY	145 731,01 €	145 731,01 €	Valeur technique	11,67	60,00%	3	Mémoire technique peu satisfaisant en raison des approximations d'emprise de chantier et planning établi sur un nombre de semaines conforme (8) mais sans date de début
		Montant HT retenu après vérification :	145 731,01 €	Prix des prestations	20,00	40,00%		
				Total		15,00		

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Entérine la décision de la CAO

Adjuge le marché à l'entreprise Les Travaux Publics du Jarez proposée par la CAO pour un montant de 159 254.05 € HT.

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 07/11/2023

